



REGLEMENT

TRAIL DES FORTS DE BESANÇON 2026

GENERALITES

Le « TRAIL DES FORTS » est une épreuve pédestre organisée par l'association « L'Amicale Sportive Territoriale Bisontine » répondant à la réglementation des courses hors stade.

L'organisation (accueil, arrivées, vestiaires, podium, village partenaires) se situe sur le site de la Rodia – Avenue de chardonnet – 25000 Besançon

FORMULES & INSCRIPTIONS

Le Trail des Forts propose 11 formules :

- Challenge 3 épreuves
- Nocturne 5,4 km (140m D+/-)
- 62 Km Solo (2400m D+/-)
- 62 Km Relais à 2 (2400m D+/-)
- 42 Km Solo (1300m D+/-)
- 22Km Solo (600m D+/-)
- 17Km DUO (630 D+/-)

Le principe du DUO étant de courir à deux, l'un et l'autre peuvent se porter assistance mutuellement à tout moment, et doivent rester espacés maximum de 20" et passer la ligne ensemble.

Le temps sera pris sur le premier des deux ayant franchi la ligne départ, et le dernier des deux ayant franchi la ligne d'arrivée.

- 11 Km Chrono (330m D+/-)
- 11 Km Rando (330m D+/-)
- Trail des Forts Kids
- 4,8 Km Parasport

INTERNET : Nous vous recommandons de vous inscrire sur notre site internet www.traildesforts.com

Mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

Les personnes doivent impérativement faire parvenir avant le 08/05/2026 ou présenter sur place une photocopie de licence ou un numéro de PPS valide. Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit le forfait « garantie annulation » et pour raison médicale (voir conditions dans la rubrique garantie annulation). Tout engagement est personnel mais le transfert d'inscription est autorisé et se fait directement depuis le compte coureur du cédant.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de litige entre les deux parties. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

LIMITES D'ÂGE

62Km : Plus de 20 ans

62Km Relais 2 : Plus de 20 ans

42Km : Plus de 20 ans

22Km : Plus de 18 ans

17Km DUO : Plus de 18 ans

11Km_Chrono : Plus de 16 ans – avec autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

11Km – Rando : Plus de 12 ans – avec autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

Nocturne 5km : Plus de 16 ans – avec autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

Challenge 3 jours : Plus de 18 ans

Trail des Forts – Kids: avec autorisation parentale obligatoire

_ **U 16** (2011-2012) 4,5 km max

_ **U 14** (2013-2014) 3 km max

_ **U 12** (2015-2016) 1.5 km max

_ **U 10** (2017-2018-2019) 850 m max

_ **Baby Athlé U 7** (2020-2021) 400 m max

4,8Km – Parasport : Plus de 14 ans – avec autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

DOSSARDS ET TARIFS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 3 épingles (non fournies). Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et de votre carte retrait dossard et ce à titre individuel le : Vendredi 8 mai de 16h à 20h, Samedi 09 mai de 6h30 à 10h30, de 14h00 à 16h00 et de 20h00 à 21h00 et le dimanche 10 mai de 8h00 à 09h30 et de 11h30 à 15h00. – La Rodia – avenue Chardonnet – 25000 Besançon.

Le prix d'inscription comprend :

- le cadeau de bienvenue pour tous et le chronométrage électronique (sauf pour les formules rando et kids et parasport)
- une médaille sera remise uniquement pour les courses Kids et Parasport

62km

67€ pour les 1 000 premiers dossards (tous parcours confondus)

76€ pour les dossards suivants (tous parcours confondus)

Option report : 6€

Garantie annulation : 9€

62km – Relais à 2

71€ pour les 1 000 premiers dossards (tous parcours confondus)

81€ pour les dossards suivants (tous parcours confondus)

Option report : 7€

Garantie annulation : 10.50€

42km

46€ pour les 1 000 premiers dossards (tous parcours confondus)

Licence FFA : 43€ pour les 1 000 premiers dossards (tous parcours confondus)

52€ pour les dossards suivants (tous parcours confondus)

Licence FFA : 47€ pour dossards suivants (tous parcours confondus)

Option report : 4€

Garantie annulation : 6€

22km

25€ pour les 1 000 premiers dossards (tous parcours confondus)

31€ pour les dossards suivants (tous parcours confondus)

Option report : 3€

Garantie annulation : 4.5€

17km DUO

36€ pour les 1 000 premiers dossards (tous parcours confondus)

39€ pour les dossards suivants (tous parcours confondus)

Option report : 2.5€

Garantie annulation : 4€

11km Chrono

15€ pour les 1 000 premiers dossards (tous parcours confondus)

19€ pour les dossards suivants (tous parcours confondus)

Option report : 2€

Garantie annulation : 3€

11km Rando

14€ pour les 1 000 premiers dossards (tous parcours confondus)

18€ pour les dossards suivants (tous parcours confondus)

Option report : 2€

Garantie annulation : 2.5€

5,4km Nocturne Contre-la-montre

10€

Garantie annulation : 2.5€

Challenge 3 épreuves

45€

Garantie annulation : 7€

Trail des Forts – Kids :

Prix inscription : 5€

4,8km – Parasport :

Prix inscription : Gratuit

ANNULATION / MODIFICATION D'INSCRIPTION

OPTION REPORT :

Celle-ci permet de demander sans condition un report total de son inscription à la date 2027 du Trail des Forts de Besançon.

1 – Dans le cas où l'organisation doit reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, les personnes ayant souscrit à cette option pourront reporter automatiquement leur inscription à la date 2027 du Trail des Forts.

2 – Le participant est contraint d'annuler sa participation.

Le report sera valable uniquement sur la même distance ou une distance inférieure pour 2027. Demande à effectuer par mail à info@traildesforts.com avant le 05/05/2026 23h59.

GARANTIE ANNULATION COUREUR

Celle-ci garantit le remboursement à 100% des frais d'inscriptions (Moins le montant des frais de transaction et le montant de la garantie annulation).

Ceci dans 2 cas :

1 – Dans le cas où l'organisation doit reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, seules les personnes ayant souscrit à la « garantie annulation » pourront demander le remboursement total de leur inscription sur simple demande et sans justificatif. (Moins le montant des frais de transaction et le montant de la garantie annulation).

2 – Le participant est contraint d'annuler sa participation pour raison médicale.

Conditions : un accident, une maladie grave, incapacité de pratiquer la course à pied. La gravité de la maladie ou de l'accident devra être constatée par une autorité compétente qui délivrera un certificat médical de contre-indication à la pratique de la course à pied.

Demande à effectuer par courrier à Extra Sports – Trail des Forts – 107, rue Béchevelin – 69007 Lyon accompagné du justificatif médical avant le 05/05/26 – cachet de la poste faisant foi.

ANNULATION OU REPORT POUR RAISONS MEDICALES LIEES A LA GROSSESSE

Les participantes enceintes peuvent annuler ou reporter leur inscription à l'épreuve sur présentation d'un justificatif attestant de la grossesse. Ce justificatif peut notamment être la déclaration de grossesse remise lors du premier examen prénatal par un médecin généraliste, un gynécologue ou une sage-femme sans qu'un certificat médical spécifique ne soit requis. L'organisation procédera au remboursement ou au report de l'inscription conformément aux modalités définies par le présent règlement (moins le montant des frais de transaction).

Demande à effectuer par mail à info@traildesforts.com avant le 05/05/2026 23h59.

MODIFICATION D'INSCRIPTION – CHANGEMENT D'ÉPREUVE

– D'une course vers une course à plus faible kilométrage ou une randonnée aucun remboursement.

– D'une randonnée ou d'une course vers une course à plus fort kilométrage paiement de la différence suivant le tarif en cours.

Aucune modification ne sera possible sur place les 8, 9 et 10 mai 2026. Les demandes de changement devront être reçues par courrier/mail au plus tard le 05/05/2026 et dans la limite des dossards disponibles.

TRANSFERT DE DOSSARD

Le transfert de dossard à une autre personne est possible en passant par le site internet du Trail des Forts dans la rubrique infos pratiques. **Il est obligatoire de suivre cette procédure si vous souhaitez transférer votre dossard.** Le transfert de dossard est possible jusqu'au 05/05/2026 – 23h59. Aucun changement ne sera effectué sur place. Le remboursement de la personne cédant son dossard sera effectué une fois l'inscription de la personne remplaçante effectuée. L'inscription se fait selon le tarif en cours. Remboursement : les frais de transaction et 4 euros en frais de remboursement seront retenus du remboursement.

Pour les inscriptions en Relais ou Duo, le relayeur ou équipier remplaçant ne règle pas son dossard, il n'y aura donc pas de remboursement du relayeur ou équipier remplacé. Pour la partie financière, il vous faudra vous arranger entre vous.

Les options souscrites (t-shirts, goodies, ...) seront automatiquement remboursées.

Pour les personnes ayant reportés leur inscription, il n'y aura pas de remboursement, de report ou de transfert d'inscription possible.

ÉQUIPEMENT

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- Pour les parcours 62km, 42km, 22 km : un système d'hydratation rempli de 1L minimum (1.5L conseillé), une réserve alimentaire, un sifflet, une couverture de survie et un vêtement de pluie en cas de plan météo déclenché
- Pour le 17km et le 11km et la Rando, le système d'hydratation rempli de 0.5L minimum, une couverture de survie et un vêtement de pluie en cas de plan météo déclenché
- Pour le 5km CLM, la course KIDS et le 4,8km Parasport, aucun équipement obligatoire
- Aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements et le mâchon d'arrivée.
- Chaque participant s'engage à posséder le matériel imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'aire d'arrivée.

ÉQUIPEMENT FACULTATIF

Un téléphone portable avec une batterie chargée.

ÉQUIPEMENT NON AUTORISÉ

Les bâtons sont interdits. Les animaux ne sont pas autorisés sur parcours. ATTENTION : des contrôles peuvent être effectués au moment du retrait des dossards, au départ, sur le parcours et à l'arrivée. Le coureur peut être disqualifié en cas de non-respect de l'équipement.

CONSIGNE SACS / VESTIAIRES / DOUCHES

Vous aurez la possibilité de laisser un sac de moins de 20kg sur le lieu de départ de votre épreuve. Il y aura des vestiaires et des douches sur l'aire d'arrivée.

PPS & LICENCES

POUR LES COUREURS LICENCIÉS

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont : – titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2025-2026. – ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;

POUR LES COUREURS NON-LICENCIÉS :

Depuis le 16 janvier 2024, la FFA a mis en place le **Parcours Prévention Santé (PPS)** pour tous les participants adultes non licenciés à des compétitions de running organisées en France, en remplacement du certificat médical.

Vous devrez vous connecter, dans **les trois mois précédant la compétition** à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes vouées à sensibiliser aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique.

Un numéro vous sera attribué, qu'il faudra déposer dans votre dossier.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe.

PARCOURS

PRÉCAUTIONS

Passage de la course dans une zone Natura 2000.

Le participant doit prendre les précautions suivantes :

- Garder un maximum de discrétion
- Le participant s'engage à rester sur le « strict passage du sentier »

En cas de non-respect le participant sera déclaré hors course

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible. L'ensemble des parcours seront fermés à 19h00 le samedi 09 mai et 15h00 le dimanche 10 mai 2026.

ACCOMPAGNATEURS

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s'alimenter sur les ravitaillements.

CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE

Le chronométrage sera assuré par un dispositif à la cheville ou au dossard. Chaque concurrent doit installer son dossard et le bracelet électronique, fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification. **Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle seront automatiquement disqualifiés.**

SIGNALISATION

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels sera complété par quelques marquages au sol et de la rubalise. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles. Le kilométrage est indiqué tous les kilomètres.

BARRIÈRES HORAIRES – MISE HORS COURSE

Aucun participant ne sera chronométré après les barrières horaires. Celles-ci sont indiquées en heure horaire et non en temps. Passé cet horaire, le participant sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours.

Exception sur le 62km solo et relais - Barrière horaire à 18h à la passerelle de Mazagran : les coureurs passant après 18h seront dirigés vers un parcours de repli et se verront appliquer une pénalité d'une heure sur leur temps d'arrivée.

L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après ces barrières horaires. Les services médicaux positionnés et responsables bénévoles sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE

– en cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet ;
– en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 100 mètres après le ravitaillement). « **RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT** ».

RAVITAILLEMENTS

Le TRAIL DES FORTS est une épreuve spécifique. Les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque ravitaillement.

Aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements. Les accompagnateurs peuvent ravitailler les coureurs sur une zone de 100 mètres avant et après les ravitaillements solides et liquides indiqués sur chaque épreuve.

En cas de ravitaillement en dehors de ses zones, le coureur pourra être mis hors course.

Le 62km s'effectue en semi-autosuffisance ; 4 ravitaillements solide/liquide + 2 liquide (eau uniquement) + ravitaillement d'arrivée.

Le 62km – Relais 2 s'effectue en semi-autosuffisance ; 4 ravitaillements solide/liquide + 2 liquide (eau uniquement) + ravitaillement d'arrivée.

Le 42km s'effectue en semi-autosuffisance ; 3 ravitaillements solide/liquide + 1 ravitaillement liquide + ravitaillement d'arrivée.

Le 22km s'effectue en semi-autosuffisance ; 2 ravitaillements solide/liquide + ravitaillement d'arrivée.

Le 17km Duo s'effectue en semi-autosuffisance ; 2 ravitaillements solide/liquide + ravitaillement d'arrivée.

Le 11km Chrono s'effectue en semi-autosuffisance ; 1 ravitaillement solide/liquide + ravitaillement d'arrivée.

Le 11km Rando s'effectue en semi-autosuffisance ; 1 ravitaillement solide/liquide + ravitaillement d'arrivée.

Trail des forts Kids : collation d'arrivée.

Nocturne 5,4km : collation d'arrivée.

Parasport 4,8km : collation d'arrivée.

RAVITAILLEMENT D'ARRIVÉE

Un mâchon sera servi au participant à l'arrivée samedi 09 mai et dimanche 10 mai 2026.

Aucun gobelet ne sera fourni sur le mâchon d'arrivée.

RECOMPENSES

62 Km : Lots pour les 5 premiers du scratch (Homme et Femme)

Lots pour les premiers H/F des catégories suivantes : Espoir / séniors / M0 / M1 / M2 / M3 / M4 / M5 et +

62 Km Relais 2 : Lots pour les 3 premiers hommes, 3 premières femmes, 3 premiers mixte

42 Km : Lots pour les 5 premiers du scratch (Homme et Femme)

Lots pour les premiers H/F des catégories suivantes : Espoir / séniors / M0 / M1 / M2 / M3 / M4 / M5 et +

22 Km : Lots pour les 5 premiers du scratch (Homme et Femme) –

Lots uniquement pour les premiers H/F des catégories suivantes : Junior / Espoir / séniors / M0 / M1 / M2 / M3 / M4 / M5 et +

17 Km Duo : Lots pour les 3 premières équipes hommes, 3 premières équipes femmes, 3 première équipes mixte

11 Km : Lots pour les 5 premiers du scratch (Homme et Femme)

Lots uniquement pour les premiers H/F des catégories suivantes : Cadet / Junior / Espoir / séniors / M0 / M1 / M2 / M3 / M4 / M5 et +

Pas de récompenses pour la catégorie parasport

Pas de cumul : Un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux (dans notre exemple : le scratch).

Contre-la-Montre Nocturne 5,4km : Lots pour les 3 premiers du scratch (Homme et Femme)

Pas de récompenses pour les premiers H/F de chaque catégorie.

Challenge 3 Épreuves : Lots pour les 3 premiers du scratch (Homme et Femme) / Temps Cumulé des 3 épreuves

Cumul possible avec les récompenses journalières.

Pas de récompenses pour les premiers H/F de chaque catégorie.

REMISES DES RÉCOMPENSES

Samedi 9 mai 2026 :

17h30 : Podiums 62KM / 42KM / 22KM

22h30 : Podium CLM

Dimanche 10 mai 2026 :

11h30 : Podiums 11KM / 17km DUO / Challenge 3 épreuves

CLASSEMENT ET DIPLÔME

Pour tous les concurrents (sauf la randonnée, les KIDS et le parasport) sur Internet.
(www.traildesforts.com)

CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

SERVICE MEDICAL

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours. Un numéro d'urgence sera écrit sur le dossard du participant, qui pourra en cas d'urgence, contacter le service médical. La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

UTILISATION D'IMAGE / CNIL / ENGAGEMENT CONTRACTUEL / ANNULATION COURSE

RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs « Trail des Forts », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

ANNULATION COURSE

L'organisation du Trail des Forts se réserve le droit d'annuler ou de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, sans dédommagement pour les coureurs.

Les participants ayant souscrit à la « Garantie Annulation » pourront demander un remboursement de leur inscription selon les conditions indiquées dans le paragraphe « Garantie Annulation Coureur ».

Les participants ayant souscrit à la « Garantie Report Inscription 2027 » pourront reporter leur inscription à l'année suivante.

Pour les personnes ne souhaitant ni souscrire à la Garantie Annulation, ni à la Garantie Report, ils ne pourront prétendre à aucun remboursement. Toutefois, dans le cas où l'organisation soit contrainte de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure, le participant se verrait automatiquement reporté un pourcentage variable de son inscription pour l'année suivante.

Ce pourcentage sera déterminé en fonction de la date à laquelle pourrait être prise la décision du report :

- Annulation ou report moins de 6 mois avant événement : 80 % du montant de l'inscription crédité ;
- Annulation ou report moins de 4 mois avant événement : 70 % du montant de l'inscription crédité ;
- Annulation ou report moins de 2 mois avant événement : 60 % du montant de l'inscription crédité ;

CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité d'Extra-Sports qui est la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par Extra-Sports (Lyon Urban Trail, Trail du Saint-Jacques by UTMB, Marathon de Biarritz, Marathon du Vercors, VentouxMan, LUT By Night et Asics SaintéLyon). Par l'intermédiaire d'Extra Sports, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires. Conformément à la [loi « informatique et libertés »](#), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse info@traildesforts.com, ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à Extra Sports – Trail des Forts- 107, rue Béchevelin – 69007 Lyon. Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez. Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures – jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

ANNULATION COURSE

L'organisation du Trail des forts de Besançon se réserve le droit d'annuler ou de reporter une partie ou la totalité des épreuves pour tous motifs qui mettraient la vie du coureur en danger ou tous cas de force majeure.

En cas d'annulation de l'épreuve, le remboursement sera effectué selon les conditions indiquées dans le paragraphe « ANNULATION / MODIFICATION D'INSCRIPTION »

RGPD

Vous pouvez réclamer l'anonymisation de votre inscription en faisant votre demande par mail à info@traildesforts.com 60 jours après la date de l'événement. Toutes vos données personnelles seront alors supprimées de votre inscription.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2026 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.